**TD n°1 d’environnement et développement durable**

**Objectif du TD :**

**Acquérir quelques notions indispensables à la compréhension du cours, il s’agit de concepts relevant des sciences sociales et humaines.**

**Une entreprise** : Toute unité légale, personne physique ou morale qui, jouissant d’une autonomie de décision, produit des biens et des services marchands. La structure d’une entreprise peut être définie comme l’ensemble des dispositifs par lesquels une entreprise répartit, organise, coordonne et contrôle ses activités. L’ensemble de la structure d’une entreprise est représenté par un organigramme qui montre la répartition des domaines d’activité et de supervision/dépendance des différents agents, la direction générale figurant au sommet.

**Une firme transnationale (FTN):** entreprise qui développe son activité à l’étranger, directement ou par l’intermédiaire de ses filiales. Une FTN garde un enracinement national mais se développe à l’étranger à travers ses filiales.

**Une filiale :** entreprise créée à l’étranger par une autre société, dite « société mère », qui en assure généralement la direction, l’administration et le contrôle.

**Une métropole :** ville dominante qui concentre l’essentiel de la population et des hommes. Les 4 plus grandes métropoles mondiales sont : Tokyo, Paris, Londres, New York.

 **Une mégalopole :** vaste région urbanisée qui s’étend sur plusieurs centaines de km et relie des villes géantes.

**Un technopôle** : parc technologique consacré aux technologies de pointe et de recherche. **Mégapole :** métropole de plus de 10 millions d’habitants.

**Une délocalisation :** déplacement d’activités, de capitaux ou d’emplois dans un pays bénéficiant d’avantages compétitifs.

 **Un pays émergent :** pays en voie de développement dont la croissance économique est rapide et dont le poids dans l’économie mondiale est de plus en plus important (croissance des exportations, attraction des flux mondiaux…)

**La société civile :** Elle regroupe ce grand ensemble d’initiatives et d’organisations créatrices de nouvelles pratiques sociales constituant une troisième force à côte de l’Etat et du marché. La société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales (les "partenaires sociaux"), les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des communautés religieuses". Les notions de société civile, de citoyenneté et de gouvernance sont souvent associées.

**Les droits de l'homme :** Les droits humains sont les droits subjectifs garantis par le droit international, que détient toute personne à l’encontre de l’Etat. Ils servent à protéger la personne humaine et sa dignité en temps de paix comme en temps de guerre

**Le planning familial :** Son objectif partout dans le monde consiste à aider les femmes et les couples à anticiper le nombre d'enfants qu'ils désirent comme à planifier les naissances. Cela passe par l'information, la diffusion des méthodes de contraception  mais aussi le traitement de l'infertilité. Dans beaucoup de pays, cette action est menée par les centres du Planning familial, présents dans toutes les villes. Les consultations y sont anonymes et gratuites.

**Le marché :** Pour l’économiste, le marché est défini comme le lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs de biens et de services où, de la confrontation entre l’offre et de la demande, va naître le prix d'échange. Pour les spécialistes du marketing, le marché est constitué par l’ensemble des personnes ou organisations qui consomment ou sont susceptibles de consommer le ou les produits fabriqués par l’entreprise. Pour se positionner sur un marché, l'entreprise va analyser, d'une part, l'offre, c'est-à-dire les concurrents déjà présents sur le marché et les produits qu'ils proposent, et d'autre part, la demande, c'est-à-dire les clients et ceux qui sont susceptibles de les influencer, les besoins des consommateurs et les comportements d'achat.

**Le droit international :** c’est le droit qui régit les relations entre les États.

**La** **convention :** c’est un accord de volontés conclu entre des personnes (des individus, des groupes sociaux ou politiques, des États) et qui est destiné à produire des conséquences juridiques. Toutefois, les économistes et les sociologues prennent l'acception élargie de la convention qui s'oppose alors au contrat en ce qu'elle est implicite. Étymologiquement, convention vient du latin *conventio* (venir avec, convenir).

**La COP :** conférence des parties

**Un**[**protocole**](https://fr.wikipedia.org/wiki/Protocole_%28droit_international_public%29)**:** en droit international, un [protocole](https://fr.wikipedia.org/wiki/Protocole_%28droit_international_public%29) est un acte relatif à un traité international

**Un traité :** c’est un accord international, en principe conclu par écrit, entre deux ou plusieurs sujets de droit international public, par lequel ceux-ci expriment leur volonté concordante d'assumer des obligations régies par le droit international ou de renoncer à des droits, que cet accord soit consigné dans un instrument unique ou dans deux ou plusieurs instruments connexes et quelle que soit sa dénomination particulière .

**Le décret :** ordonnance, décision prise par le pouvoir exécutif c’est à dire par le président de la république et le premier ministre sans passer par le pouvoir législatif c’est-à-dire le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat).

**L’ordonnance :** Texte législatif (de loi) issu du pouvoir exécutif à qui le parlement (pouvoir législatif) a accordé pour un temps limité ou pour une difficulté ponctuelle le pouvoir de faire la loi.

**Une association :** selon la loi de 1901(en France), groupement de personnes qui s’unissent dans un but déterminé, conforme au respect des Droits de l’homme. Pour être reconnue officiellement, toute association doit être déclarée à la préfecture. Elle doit agir conformément à la loi et ne pas faire de bénéfices.

**Un citoyen :** personne vivant dans un régime démocratique avec des droits et des devoirs. Il exerce le pouvoir par ses représentants élus au suffrage universel lors des différentes élections.

**La citoyenneté** est l'état ou la qualité de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une communauté nationale

**Le civisme :** respect par le citoyen de ses devoirs envers l’Etat et envers les autres citoyens au nom de la solidarité.

**La collectivité territoriale :** (ou collectivité locale) est une circonscription administrative, C'est une partie du territoire d'un Etat qui dispose d'une certaine autonomie de gestion, même partielle.

**La** **défense globale :** protection du pays menée par tous les services de l’Etat contre toute forme de menaces. Idée selon laquelle la défense comprend des domaines d’intervention multiples – militaire, civil, économique, culturel – et implique la participation de tous les citoyens.

**La démocratie :** (du grec demos peuple et kratos ) : régime politique où les citoyens exercent le pouvoir par le biais de leur représentant élu au suffrage universel.

 **L’éthique :** La morale.

 **Lobby (ou groupe de pression) au pluriel lobbies** **:** groupe de personnes exerçant des pressions sur les pouvoirs publics pour faire triompher leurs intérêts particuliers. On parle aussi de groupe d'intérêt ou de groupe d'influence

**ONG (Organisation Non Gouvernementale) :** organisation financée essentiellement par des dons privés. Il s’agit d’associations privées, indépendante, intervenant dans de multiples domaines (alimentation, santé, éducation, aide aux réfugiés…).

 **ONU (Organisation des Nations Unies) :** organisation internationale créée le 26 juin 1945. Elle est chargée de maintenir la paix et la sécurité internationale ainsi que d’assurer le développement et la coopération des Etats membres. Son siège est à New-York.

 **L’opinion publique :** Ensemble des avis, des points de vue des citoyens.

**Le syndicat :** association de personnes qui a pour but de défendre les intérêts professionnels et économiques de ses membres (employés, ouvriers, cadres, patrons, professions libérales).

**La géopolitique :** c’est l'étude de l'[influence](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Influence.htm) des facteurs géographiques, économiques et culturels sur la politique des Etats et sur les relations internationales.